

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Perrine FABACHER, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Stéphanie MERCK, donne pouvoir à Marc WENGER
Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Anne GUTH, donne pouvoir à Joël GIROLT

Secrétaire de séance : Perrine FABACHER

Date de convocation : 04 juin 2024

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 AVRIL 2024

Les comptes-rendus du 02 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2° PLUI : REVISION ALLEGEE N°4

Eloïse Lerch, chargée de l'urbanisme à la Communauté des communes du Pays de Wissembourg, présente au conseil municipal, le cadre et les objectifs de la révision allégée n°4 concernant Hunspach. L'évolution du PLUI concerne, l'entreprise CJL Fermetures Clauss, qui souhaite développer son activité en couvrant son espace de stockage extérieur. Dans le cadre de cette révision allégée, une enquête publique sera menée d'ici la fin de l'année.

3° CHASSE : PAIEMENT DE LA LOCATION EN 2 MENSUALITES

L'article 11 du cahier des charges permet le paiement du loyer de la chasse en 2 mensualités les 1er avril et 1er septembre à la demande du locataire et après délibération du conseil. Le nouveau président de la nouvelle association de chasse de Riedseltz en a fait la demande le 5 mars dernier. Le maire propose de répondre favorablement à la demande. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le paiement de la location de chasse en 2 fois, soit une moitié le 1er avril et la seconde moitié le 1er septembre.

4° FONDATION DU PATRIMOINE : RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE

Le maire rappelle l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine. A ce titre, le maire a sollicité l'aide de la fondation du Patrimoine afin d'obtenir des fonds et subventions supplémentaires. Le projet de rénovation de la mairie de Hunspach, inscrite au titre des monuments historiques. Le projet, d'un coût total d'environ 85 000 € TTC, vise à restaurer les façades, les portes extérieures, la toiture, les auvents et les éléments en grès des Vosges du bâtiment abritant la mairie. Le plan de financement, prévoit une répartition des financements entre la Communauté Européenne d'Alsace, le Conseil Régional Grand Est, la Fondation du Patrimoine (avec une collecte de dons) et la Commune de Hunspach. La Fondation du Patrimoine pourrait verser une aide de 2 000 €, en parallèle organiser une collecte de dons, avec une recette estimative de 16 000 €. Le conseil municipal, autorise le maire à soumettre

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

le dossier de projet de collecte de dons ainsi que de signer la convention de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine.

5° PROJETS D'INVESTISSEMENT LIES AU CADRE DE VIE ET AU SERVICE AUX HABITANTS

La Commune souhaite favoriser la réalisation d'aménagements qualitatifs, innovants et éco-responsables, qui répondent aux besoins des habitants tels que l'initiation à la découverte de la nature, l'itinérance, la découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux. La Région Grand Est, accompagne les collectivités locales pour la mise en place d'une nouvelle offre visant l'amélioration du cadre de vie ou l'offre existante. Depuis plusieurs années, la commune souhaite développer les conditions d'accueil et de services à la population. Le maire présente le projet comportant 6 actions : La création de circuits de découverte autour du village, la création de sentier d'interprétation dédié au patrimoine historique et naturel, la création d'un parking de 97 places à proximité du centre au lieu-dit « Schwamm », la création de 11 places de stationnement vélo (VAE) et d'une aire d'accueil pour cyclistes, la création d'une aire de jeux pour enfants au centre du village, la création d'un jardin pédagogique et intergénérationnel au centre village. Le coût global de ces actions est estimé à 184 835.00 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Actions | Action n°1 : Création de 2 circuits découvertes autour de Hunspach en 2024 | Action n°2 : Sentier d'interprétation : création d'un parcours dédié au patrimoine historique et naturel en 2024 | Action n°3 : Création d'un parking au lieu dit "Schwamm" au printemps 2024 | Action n°4 : La création de 11 places de stationnement vélo (VAE) et d'une aire d'accueil pour cyclistes en 2024 | Action n°5 : Création d'une aire de jeux pour enfants au centre du village au printemps 2024 | Action n°6 : Jardin pédagogique intergénérationnel "ObstGarten" | Total | Dispositif/Appel à projet | |
|---------------------------|---|--|---|---|--|---|----------|---------------------------|---|
| | Cout HT | 4 880 € | 45 639 € | 50 838 € | 36 354 € | 30 701 € | 16 423 € | 184 835 € | |
| | Cout TTC | 4 880 € | 49 425 € | 61 005 € | 43 625 € | 36 841 € | 19 708 € | 215 484 € | |
| | Montant subventionnable | 4 880 € | 45 639 € | 50 838 € | 36 354 € | 30 701 € | 16 423 € | 184 835 € | |
| CEA | Financement en % | 34% | 40% | 40% | 36% | 41% | 20% | | AMI Investissement territoriaux dédiés au tourisme de proximité |
| | HT | 1 659 € | 18 256 € | 20 335 € | 13 087 € | 12 587 € | 3 285 € | 69 210 € | |
| Région Grand Est | % | | 40% | 40% | 10% | 39% | 60% | | Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population |
| | HT | | 18 256 € | 20 335 € | 3 635 € | 12 029 € | 9 854 € | 64 109 € | |
| CC du Pays de Wissembourg | % | 46% | | | | | | | Convention "aménagement et maintenance d'itinéraires de randonnées dans le Pays de Wissembourg" |
| | HT | 2 245 € | | | | | | 2 245 € | |
| FUB Service | % | | | | 34% | | | | ALVEOLE+ |
| | HT | | | | 12 360 € | | | 12 360 € | |
| Etat | % | | | | | | | | |
| | HT | | | | | | | - € | |
| Commune | % | 20% | 20% | 20% | 20% | 20% | 20% | | |
| | HT | 976 € | 9 128 € | 10 167,66 € | 7 271 € | 6 140 € | 3 285 € | 36 967 € | |
| | Total subvention par projet (sans commune) | 3 904 € | 36 511 € | 40 671 € | 29 083 € | 24 616 € | 13 138 € | 147 924 € | |

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, approuve le plan de financement et inscrit les crédits nécessaires au financement du projet au budget 2024, autorise le maire à solliciter le Conseil Régional Grand Est pour le financement de l'opération, autorise le maire à signer tous documents à venir.

6° TRAVAUX DE SECURISATION DES ENTREES DE VILLAGE CD76 (HOFFEN) ET CD 249 (SCHOENENBOURG) – DEMANDE DE SUBVENTION CEA

Le maire rappelle que la vitesse excessive, les différents tests effectués ont amené aux projets d'aménagements et sécurisation des entrées de village, côté Hoffen et Schoenenbourg. Ces projets seraient éligibles au fond de solidarité communal. Ce type de dossier est financé à hauteur du taux modulé + 10% soit 66%. Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

| | HT | TTC | Taux de subvention |
|-------------------------------------|-----------|------------------|--------------------|
| CEA (Fonds de Solidarité Communale) | 76 352 € | 91 623 € | 66% |
| Commune de Hunspach | 39 333 € | 47 199 € | 34% |
| | 115 685 € | 138 822 € | 100% |

**7° SIEARR : ADHESION DE LA COMMUNE DE WISSEMBOURG
EXTENSION DU PERIMETRE DU SIEARR**

Vu la délibération du SIEARR en date du 07 mars 2024 portant extension du périmètre par adhésion de la commune de Wissembourg, Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve A l'unanimité, l'adhésion de la commune de Wissembourg au SIEARR pour la compétence eau potable à compter du 01/01/2025

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SIEARR

Vu la délibération du SIEARR en date du 07 mars 2024 portant extension du périmètre par adhésion de la commune de Wissembourg, Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le transfert la compétence eau potable de la commune de Wissembourg au SIEARR à compter du 01/01/2025

MODIFICATION STATUTAIRE

Vu la délibération du SIEARR en date du 07 mars 2024 portant modification des statuts, Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver cette modification. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts joints à la présente délibération.

8° BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les dépenses d'intérêts d'emprunt pour le lotissement Bettelstock, Vu l'insuffisance de crédit voté au chapitre 66, charges financières, compte 66111, Vu le crédit disponible au chapitre 011, compte 605 – Achats de matériels

| Imputation | Intitulé de compte | Situation ancienne | Modification | Situation nouvelle |
|------------|------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| 605 | Achats et matériels | + 460 200.00 € | - 4 500.00 € | + 455 700.00 € |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 2 000.00 € | + 4 500.00 € | + 6 500.00 € |

9° TARIFICATION SALLE DES FETES – ORDURES MENAGERES

Le maire explique le mode de fonctionnement actuel, lors des états des lieux de sortie de la salle des fêtes, les bacs d’ordures ménagères sont pesés et refacturés au poids. La balance prévue à cet effet n’étant plus fonctionnelle, au lieu de la remplacer par un modèle plus solide et onéreux, il est proposé d’appliquer un forfait de 30 euros pour chaque poubelle utilisée par les locataires. Le conseil municipal approuve à l’unanimité ce forfait applicable dès les prochaines locations de la salle des fêtes.

10° DIVERS

- **ELECTIONS LEGISLATIVES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024** : organisation du bureau de vote.
- **SIVU PISCINE DRACHENBRONN** : le SIVU propose à la Commune d’adhérer au syndicat. Après échange, le conseil municipal demandera au maire d’inviter M. Georges Werly lors du prochain conseil municipal pour exposer la problématique de fonctionnement de la piscine, et l’adhésion proposée à la Commune de Hunspach
- **AIRE DE JEUX** : travaux prévus au mois d’août, livraison septembre 2024
- **LOTISSEMENT 2EME TRANCHE** : Le permis d’aménager est en cours d’instruction. La question du lancement des travaux se pose, car le financement de ces travaux se fera par un emprunt relais alors que deux lots restent encore à vendre dans la première tranche, ce qui fragiliserait l’équilibre financier de la Commune. Le permis d’aménager a une durée de validité de 3 ans. Après débat au sein du conseil municipal, il est décidé à l’unanimité de suspendre et de différer le lancement des travaux de la 2^{ème} tranche, de lancer une campagne de commercialisation des lots à vendre, pour ainsi lancer les travaux dès lors qu’une majorité de lots seront réservés. Un nouveau point d’avancement sera fait au mois de septembre, au sein du conseil municipal.
- **PARKING SCHWAMM** : lancement de la consultation des entreprises, des travaux et aménagements minimums seront réalisés afin de préserver la perméabilité des sols, concassés, compactage, gravillonnage, clôture autour du jardin M. Spielmann, terrassement zone stationnement vélos. Signature de l’acte de vente prévue début juillet, lancement de travaux préparatoires en septembre.

L’ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

| | | |
|------------------|------------------------|-------------------------------|
| WAHL Bertrand | Maire | |
| HEIBY Sylvie | Adjoint au Maire | |
| GIROLT Joël | Adjoint au Maire | |
| ANSTAETT Léa | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Bertrand WAHL |
| BILLMANN Sabine | Conseillère Municipale | |
| FABACHER Perrine | Conseillère Municipale | |
| GUTH Anne | Conseillère Municipal | Donne pouvoir à Joël GIROLT |
| JUNCKER Joé | Conseiller Municipal | |

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2024

| | | |
|-------------------|------------------------|-----------------------------|
| JUNCKER Marc | Conseiller Municipal | |
| LAUTERBACH Romain | Conseiller Municipal | |
| MERCK Stéphanie | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Marc WENGER |
| MOTZ Muriel | Conseillère Municipale | |
| MULLER Jean Marc | Conseiller Municipal | |
| NEUHARDT Frédéric | Conseiller Municipal | |
| WENGER Marc | Conseiller Municipal | |